

verrons à l'œuvre au large de la côte de la Colombie-Britannique; ils pêcheront notre flétan et intercepteront les montaisons du saumon s'avancant vers l'embouchure du Fraser et de toutes les rivières dont nous avons parlé.

Il ne s'agit nullement d'un rêve futile de ma part, car, cette invasion est actuellement en marche. J'ai sous la main un certain nombre de coupures de journaux, mais je ne les lirai pas. Un ou deux titres sont intéressants. En voici un par exemple: "Les pêcheries des Etats-Unis sont connues des Japonais". Et cet autre: "Les pêcheurs des Etats-Unis s'arment pour chasser les Japonais". Les pêcheurs américains ont découvert que les Japonais ne jouent pas franc jeu, et ne respectent pas l'accord conclu avec les Etats-Unis. Ils se sont donc procuré une couple de cents fusils et des cartouches et ils se proposent de se faire justice eux-mêmes. Cette situation a appelé l'attention du gouvernement américain. J'ignore si le ministre est au fait, mais je sais que le gouvernement des Etats-Unis a entamé de pourparlers avec le gouvernement japonais et j'ai par devers moi le mémoire qu'il a présenté. Je ne toucherai qu'à certains passages du document. On fait observer que depuis le début de 1930 et constamment depuis cette date, un grand nombre de navires de pêche japonais comprenant des conserveries flottantes et des vaisseaux auxiliaires ont été en exploitation. Le navire principal sert d'usine flottante pour le traitement du poisson ou d'entrepôt frigorifique suivant que le besoin l'exige; ils restent dans les parages de pêche toute la saison et ils rapportent au Japon toute la prise. Les Américains s'opposent à cela. Ils déclarent que les rapports deviennent de plus en plus pressants et dignes de foi et, au cours de la dernière saison, leur authenticité a été appuyée par des affidavits impressionnants et des photographies prise sur le vif des opérations de pêche en question. Les Japonais, avec leur diplomatie habituelle, expliquèrent qu'ils étaient en quête, non pas de poisson, mais de crabes. Cependant, les aviateurs blancs s'approchèrent si près de leur navire d'attache qu'ils pouvaient lire les inscriptions sur les caisses de saumon en conserve et qu'ils aperçurent sur le pont des milliers de poissons, dont ils reconnurent même les variétés et qu'ils photographièrent. C'est dire que la diplomatie japonaise n'eut pas le dessus. Les Américains disent que leur gouvernement a reçu du gouvernement japonais l'assurance qu'aucun permis n'était accordé, mais que tout cela n'est que le songe d'une nuit d'été. Ils expriment leurs regrets, mais les rapports qu'on reçoit, de même que les photographies, portent fortement à penser que les Japonais

[M. Neill].

se livrent vraiment à la pêche à l'endroit en question. Les Américains parlent ensuite de la pêche considérable qu'ils font dans les eaux de l'Alaska, faisant remarquer que, dans un but de conservation, on ne permet aux habitants du pays la pêche que pendant un mois, mais que les Japonais pêchent durant toute la saison. A les entendre, les Japonais ne sont assujettis à aucune restriction, pas plus à l'égard de la saison que de l'outillage. De nombreux pêcheurs américains sont d'avis que le saumon qui remonte la baie Bristol appartient aux Etats-Unis puisqu'il fraie dans les eaux de l'Alaska. L'emploi, par les Japonais, de méthodes efficaces auxquelles il n'est pas permis aux pêcheurs américains de recourir, cause à ces derniers beaucoup d'inquiétude et de ressentiment. Tout le monde se rend compte que si les pêcheurs étrangers peuvent continuer à pêcher ainsi au large de l'Alaska les mesures prises depuis quelque temps par le gouvernement américain en vue de la conservation du poisson n'auront aucun effet. 25,000 personnes, note-t-on, sont employées dans cette industrie en Alaska; elles touchent dans l'ensemble une rémunération importante et alimentent un commerce considérable.

Des lettres ont été échangées. Je ne lirai que la conclusion d'un document confidentiel daté du 25 mars 1938. Il affirme que, à la suite de conversations entre le gouvernement américain et le gouvernement japonais sur ces questions, le Japon, sans renoncer, bien entendu, à aucun droit, promet de suspendre—ce qui veut dire interrompre pendant quelque temps, n'est-ce pas?—le relevé de trois ans sur les pêcheries de saumon entreprises en 1936 et, vu que les Japonais ne peuvent se livrer à la pêche du saumon sans permis du gouvernement japonais, ce dernier continuera à en suspendre l'émission et si le gouvernement peut prouver que des navires japonais font illégalement la pêche, ils en prendront note. Le gouvernement américain accepte leurs assurances en exprimant l'espoir qu'elles se réaliseront. Mais on peut lire de graves doutes entre les lignes. Depuis, ont paru les manchettes que j'ai citées, d'après lesquelles les pêcheurs des Etats-Unis s'arment contre les Japonais, car ces derniers sont encore là et se livrent à la pêche. La question n'intéresse pas seulement l'Alaska, ou même la Colombie-Britannique; elle intéresse la nation entière. Si les Japonais continuent, ils finiront, grâce aux méthodes modernes, à vider l'océan Pacifique de poisson, de l'Alaska jusqu'à San-Francisco. Comme ils se tiennent en dehors de nos eaux territoriales, je suppose qu'ils sont dans la légalité. Mais il y a moyen d'exercer une pression même sur le Japon. Si on lui suggérait la